

Le lobby homosexueliste fait condamner Christine Boutin.

Article rédigé par , le 07 novembre 2016

[Source : Nouvelles de France]

[Elle ne faisait que citer l'Ancien Testament et qui ne critiquait pas les personnes :](#)

Ce mercredi 2 novembre 2016, la Cour d'Appel de Paris confirme la condamnation rendue le vendredi 18 décembre 2015 par la 17e chambre correctionnelle du TGI de Paris.

Christine Boutin est reconnue coupable d'incitation à la haine suite à des propos tenus sur l'homosexualité dans une interview dans *Charles* publié le 02 avril 2015 et dans lequel elle qualifiait l'homosexualité d'« abomination ».

La Cour a confirmé la condamnation de l'ancienne ministre à 5 000 euros d'amendes et à 2 000 euros de dommages et intérêts à verser aux associations qui s'étaient portées partie civile, 2 000 euros au titre de l'article 475.1 du Code de Procédures Pénales et 1 000 euros au titre des frais de justice.

Eric Martin